

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 27 février 2021 à 10 heures 30 minutes
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents :

Mme LAJOUAIS Amanda, M. MARCHESSEAU Roger, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BERATTO Eve, M. CASTRO Roberto, Mme GAUFFICHON Annie, Mme HERISSE Laetitia, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme PAQUET Stéphanie, M. POUVREAU Frédéric, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Frédéric

Secrétaire de séance : Mme OUVRART Sandrine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du dernier compte-rendu de séance du 8 décembre 2020

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 8 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2021-01

Objet : Location logement 1 rue des Iris Saint Etienne la Cigogne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 1 rue des Iris à Saint-Etienne-la-Cigogne, Plaine-d'Argenson a été loué au 1er février 2021 à Mr GABORET Maxime.

Le loyer a été fixé à 450.00 € par mois payable au trésor public. Une caution de 450.00 € a été demandée et sera reversée au départ des locataires sauf si des dégradations dans le logement sont constatées lors de l'état des lieux.

Le paiement de la taxe d'ordures ménagères fera l'objet de provision mensuelle payable en même temps que le loyer, le montant est de 10.00 €/par mois avec régularisation en Novembre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-02

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021.

Le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Opération ou chapitre	Libellé	Crédit au BP 2020	Autorisation 25 %
50	Matériel	42 700.00 €	10 675.00 €
51	Bâtiments publics	14 460.00 €	3 615.00 €
52	Logements communaux	25 655.00 €	6 413.75 €
53	Voirie	147 604.68 €	36 901.17 €
54	Accessibilité	0 €	0 €
	Total Opération :	230 419.68 €	57 604.92 €
Chap 21	Immobilisation corporelles	0 €	0 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	626	156.50 €
	Total général	231 045.68 €	57 761.42 €

La limite maximale des dépenses d'investissement autorisées est donc de 57 761.42 €

Compte-tenu que le budget 2021 ne sera voté qu'en mars prochain, et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Opération ou Chapitre	Compte	Désignation	Crédit au BP 2021
Op 51 Bâtiments publics	21318	Autres bâtiments publics	700.00 €
Op 53 Voirie	2151	Réseaux de voirie	1 750.00 €
TOTAL			2 450.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-03

Objet : Proposition commerciale téléphonie services municipaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa dernière séance, diverses offres de téléphonie, pour l'ensemble des services municipaux, avaient été étudiées. Le Conseil Municipal souhaitait revoir la proposition d'un des opérateurs pour la partie abonnement des mairies déléguées. Une connexion internet en partage de données, avec un téléphone portable pour les communes déléguées paraissait une solution mieux adaptée aux besoins des communes déléguées et plus économique. Des tests concluants, pour vérifier le bon fonctionnement de ce système, ont été réalisés. Monsieur le Maire présente par conséquent la nouvelle offre de l'opérateur GROUPE FIBRE OPTIC pour un montant H.T. de 339.00 € soit un loyer trimestriel de 1 017 € et ce pour une durée de 63 mois. Monsieur le Maire précise toutefois que l'offre prévoit une évolution des contrats tous les 2 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la nouvelle offre, décide d'accepter l'offre du GROUPE FIBRE OPTIC pour un montant H.T de 339.00 € par mois.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-04

Objet : Choix d'un nom pour les habitants de la commune et pour le bulletin municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à choisir un nom pour le bulletin municipal et pour les habitants de la commune de Plaine-d'Argenson.

Les habitants de la commune ont été sondés et plusieurs propositions ont été retenues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir comme nom :

- pour les habitants : les argensonnais et argensonnaïses,
- pour le bulletin municipal : Le Gazouillis de la Plaine.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-05

Objet : Installation du conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal souhaitait mettre en place un Conseil Municipal de Jeunes. Ces assemblées ont pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la commune et de prendre en compte leurs suggestions ou leur projets.

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission des affaires scolaires a décidé d'installer un conseil municipal comme suit :

- pour une durée de mandat de 2 ans.
La première année il est décidé de donner la possibilité au CM2 de poursuivre leur collaboration (à titre d'expert) durant leur année de 6^{ème}, étant donné qu'ils seront élus pour une durée plus courte.
- La parité ne sera pas nécessaire,
- Le nombre de conseillers jeunes à élire :
2020 : élection de 6 conseillers jeunes : 6 membres élus cette année compte-tenu du faible nombre de CM2
2021 : 2 conseillers jeunes de plus qu'en 2020 soit 8 membres élus.
- les votants seront les élèves des cours élémentaires et cours moyens.

L'élection a eu lieu à l'école Charles Rossignol de Prissé-la-Charrière le 17 décembre 2020. Elle s'est déroulée sous un format identique à une élection officielle, précédée d'une campagne électorale.

Les candidats se sont présentés individuellement et ceux ayant obtenus le plus grand nombre de voix ont été élus.

Monsieur le Maire propose d'installer le Conseil Municipal et d'élire le maire et l'adjoint jeune.

Etaient Présents les conseillers municipaux jeunes suivants :

Mr Léo IMENEZ, Mme Cléa MARQUIS, Mr Théo MARTIN, Mr Noah RE, Mr Luka RENOUX, Mr Simon TALBOT.

Monsieur le Maire a déclaré les membres du conseil municipal des jeunes cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mr Léo IMENEZ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Mr Noah RE et Mr Théo MARTIN ont été désignés comme présidents. 6 conseillers jeunes ont été dénombrés. La condition de quorum est ainsi remplie.

Monsieur le Maire précise que l'élection est acquise à la majorité absolue au 1er tour ou au 2ème tour, à la majorité relative au troisième tour.

Election du maire

Sont candidats : Mr Léo IMENEZ, Mr Théo MARTIN, Noah RE, Luka RENOUX, Simon TALBOT

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers jeunes présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants jeunes (bulletins déposés) :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6
Majorité absolue :	4

NOM PRENOM CANDIDATS JEUNES (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMENEZ Léo	0	Zéro
MARTIN Théo	1	Un
RE Noah	3	Trois
RENOUX Luka	1	Un
TALBOT Simon	1	Un

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de conseillers jeunes présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants jeunes (bulletins déposés) :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6
Majorité absolue :	4

NOM PRENOM CANDIDATS JEUNES (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMENEZ Léo	0	Zéro
MARTIN Théo	1	Un
RE Noah	3	Trois
RENOUX Luka	1	Un
TALBOT Simon	1	Un

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de conseillers jeunes présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants jeunes (bulletins déposés) :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6

NOM PRENOM CANDIDATS JEUNES (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMENEZ Léo	1	Un
MARTIN Théo	0	Zéro
RE Noah	2	Deux
RENOUX Luka	1	Un

TALBOT Simon	1	Un
MARQUIS Cléa	1	Un

Monsieur Noah RE a été proclamé maire jeune et a été immédiatement installé.

Election de l'adjoint au maire

Sont candidats : Mr Léo IMENEZ, Mme Cléa MARQUIS, Mr Théo MARTIN, Luka RENOUX, Simon TALBOT

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers jeunes présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants jeunes (bulletins déposés) :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6
Majorité absolue :	4

NOM PRENOM CANDIDATS JEUNES (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMENEZ Léo	1	Un
MARQUIS Cléa	2	Deux
MARTIN Théo	1	Un
RENOUX Luka	1	Un
TALBOT Simon	1	Un

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de conseillers jeunes présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants jeunes (bulletins déposés) :	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6
Majorité absolue :	4

NOM PRENOM CANDIDATS JEUNES (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMENEZ Léo	1	Un
MARQUIS Cléa	2	Deux
MARTIN Théo	1	Un
RENOUX Luka	1	Un
TALBOT Simon	1	Un

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de conseillers jeunes présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants jeunes (bulletins déposés) :	6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6

NOM PRENOM CANDIDATS JEUNES (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMENEZ Léo	1	Un
MARQUIS Cléa	2	Deux
MARTIN Théo	1	Un
RENOUX Luka	1	Un
TALBOT Simon	1	Un

Madame MARQUIS Cléa a été proclamée première adjointe jeune et immédiatement installée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Plaine-d'Argenson, le 25 mars 2021
Le Maire,
Jean-François SALANON